



Délibération n° 47 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Jeannette ZONCA), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Rémi SIE (pouvoir à M. Mickaël GIL), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), .

Absente non excusée : Mme Marie-Thérèse MERCIER.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser les modifications suivantes :

- Création d'un poste de rédacteur suite à avancement au titre de de la promotion interne d'un agent,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour permettre la titularisation d'un agent contractuel sur un poste permanent,
- Création de trois postes d'adjoints techniques pour permettre la titularisation de trois agents contractuels sur des postes permanents,
- Création d'un poste d'adjoint administratif pour permettre la réintégration d'un agent en disponibilité.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 47/2018

Objet : Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE	Dont TNC
DGS	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	
Rédacteur	B	3	
Technicien principal 1ère classe	B	1	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	
Animateur	B	1	
Animateur principal 1ère classe	B	1	
Adjoint administratif	C	7	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	
Adjoint technique	C	12	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	18	3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	
Agent de maîtrise principal	C	3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	3	3
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1	1
Adjoint d'animation	C	4	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	1
Brigadier-chef principal	C	4	
Gardien Brigadier de police	C	1	
		73	15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié ainsi présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 28 (dont 8 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 22 août 2018.
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN